

Deux cas de pratiques d'expertise non-professionnelle dans les projets d'urbanisme

Camille Gardesse et Raphaël Hoyet

Dans le cadre de la conception urbaine, l'implication de non-professionnels a un double objectif pour la maîtrise d'ouvrage. S'il s'agit tout d'abord de préciser la programmation en développant une connaissance sur les usages, le recours à des dispositifs participatifs constitue également un argument quant à la transparence de l'action, pour lui assurer une forme de légitimité. Pourtant ces instances sont souvent le lieu d'un déséquilibre entre experts du projet urbain et participants de la société civile, du fait que l'intervention de ces derniers n'est pas organisée de manière à relever de l'expertise. Des lignes de séparation des rôles s'instaurent symboliquement et cantonnent chaque catégorie d'acteur. Il nous apparaît important d'étudier de quelle manière ces lignes peuvent se déplacer.

Pour commencer, intéressons-nous à la notion de *profane*. La généralisation de son utilisation dans la recherche actuelle est liée en grande partie à la mise en avant de la controverse socio-technique^[1] en tant que lieu d'affrontement entre deux catégories de personnes. La première rassemble les experts, techniciens reconnus pour leur connaissance spécialisée de la complexité scientifique du sujet de la controverse, alors que la seconde regroupe les *profanes*, dont la préoccupation est généralement centrée sur son impact social. Étendre la notion au champ de l'urbanisme présuppose deux choses : d'une part que l'urbanisme, ou du moins l'intervention urbaine, participe d'un processus complexe nécessitant des expertises, et de plus, qu'il existe des individus institués en tant qu'experts dans ce domaine, que nous nommerons *experts officiels*. Dans les faits, l'évolution de la conception urbaine a entraîné une spécialisation des professionnels qui a éclaté l'expertise. La figure de l'expert n'est pas aussi homogène que dans le cas de la controverse socio-technique ; elle peut désigner entre autres des techniciens administratifs, des ingénieurs, des architectes. En revanche, la figure du *profane* se distingue nettement au cours des procédures d'implications des citoyens et est

devenue un centre d'intérêt de la recherche urbaine.

Cependant, si ce terme peut convenir à l'ignorance scientifique en ce qui concerne la controverse socio-technique, il pose des problèmes de positionnement symbolique dans le champ de l'urbanisme. L'opposition du *sacré* et du *profane* marque la distinction entre la parole de l'expert et celle du non-professionnel. En sacralisant le discours de l'expert, on cherche à limiter la portée des connaissances du citoyen, alors que le processus de conception ne met pas aux prises les deux discours. En effet, la maîtrise d'ouvrage sépare le plus souvent l'intervention de l'une ou l'autre partie. La symbolique des termes marque la différenciation entre le travail avec les experts et celui avec les *profanes*. Un schéma de domination socio-politique est prégnant dans les instances impliquant les citoyens.

La théorie de la *typification* des rôles développée par Berger et Luckmann^[2] nous semble être un cadre d'analyse probant pour étudier les relations entre experts et *profanes* et la séparation des rôles induite par cette terminologie. Selon leur approche, les différentes classes d'acteurs effectuent « une typification réciproque d'actions habituelles » ; chacun appréhende l'autre à travers son rôle institutionnellement distribué, hérité du modèle de la démocratie représentative. Ainsi il est a priori établi que les actions de type X sont exécutées par les acteurs de type X.

Pour illustrer notre propos, nous nous intéresserons à des procédures annoncées comme *participatives*, c'est-à-dire ayant vocation à mobiliser un public non-professionnel dans la conception d'un projet d'urbanisme. Si les pouvoirs publics utilisent fréquemment le terme de *participation* pour désigner des dispositifs qui recouvrent des processus et des degrés d'implication très divers^[3], nous préférons utiliser ce terme générique d'*implication des citoyens* pour caractériser les démarches étudiées. Bien que ces nouvelles formes de démocratie dite participative se développent depuis plus de vingt ans sous l'impulsion de dispositifs législatifs et réglementaires, les modèles de la démocratie représentative restent prégnants. Les acteurs ont des rôles traditionnellement *typifiés* : les politiques sont les décideurs, les techniciens – architectes, ingénieurs, administratifs – sont les experts, et les citoyens, nouveaux venus dans les projets d'urbanisme, sont appréhendés comme des *profanes*.

A partir de la typologie de l'expertise citoyenne proposée par Yves Sintomer^[4], nous pensons que le citoyen peut, techniquement, être considéré ou bien se revendiquer comme *expert*,

c'est-à-dire comme détenteur d'une connaissance spécifique, dès lors qu'il est sollicité en tant qu'usager d'un lieu. Il lui est possible de réaliser une *montée en expertise* en développant et en valorisant des connaissances précises sur un projet urbain. Mais ces savoirs spécialisés ne suffisent pas à faire du citoyen un expert sur le plan politique. Pour cela, il lui faut soit être reconnu comme tel par les autres acteurs du projet et non cantonné à un statut de *profane*, soit mobiliser les ressources nécessaires pour s'imposer comme un réel expert, c'est-à-dire pour que l'on tienne compte de son discours dans l'élaboration du projet.

Ces considérations nous amènent à nous demander qui est le citoyen qui, impliqué dans une démarche dite participative, évolue de son statut premier de *profane*, imposé par la *typification* traditionnelle des rôles, à un statut d'expert ? Par quels moyens et quels outils cette évolution est-elle rendue possible ?

L'analyse de dispositifs mis en place et de postures des différents acteurs ouvrent sur deux processus différents qui font évoluer le rôle du non-professionnel dans un projet d'urbanisme :

- la mobilisation : l'étude du projet de réaménagement des Halles révèle l'importance de l'identité sociale et militante des participants à la *concertation* face à une procédure et à des acteurs politiques et techniques qui favorisent peu la prise en compte d'une possible expertise de non-professionnels. Dans ce cas, les citoyens ont eux même développé des outils spécifiques.
- la sollicitation : l'étude de la démarche mise en place par une équipe de recherche en sociologie urbaine au cours de réhabilitations de quartiers d'habitat social présente une manière de développer une expertise partagée. Les non-professionnels impliqués dans cette démarche se reconnaissent alors comme partie prenante du processus de conception urbaine.

Mobilisation : l'association Accomplir, militantisme et expertise sur le projet de réaménagement des Halles de Paris

Pour illustrer un cas de mobilisation, nous allons nous intéresser aux membres de l'association de riverains Accomplir, l'une des plus présentes dans le dispositif de *concertation*^[5], et ce dès le début du projet. L'association était déjà active dans la vie culturelle et politique du quartier des Halles avant le lancement de l'opération de réaménagement. En 2002, la Mairie de Paris

annonce le lancement d'une opération de réaménagement du site des Halles. Deux phases dites de *concertation* se succèdent alors. La première, menée par la Société d'Economie Mixte de Paris Centre, a eu lieu entre 2003 et 2005. La seconde, initiée en 2006, est organisée par la Direction de l'Urbanisme de Paris et dirigée par les élus adjoints au Maire. Une *charte de la concertation* a été adoptée en janvier 2006.

Dès le lancement du projet, les membres d'Accomplir, et en premier lieu la secrétaire et le président, avaient vocation à représenter des interlocuteurs incontournables pour les pouvoirs publics et une force de proposition pouvant infléchir les décisions. L'objectif était d'être pleinement acteur du projet urbain. Le militantisme de l'association s'est particulièrement développé au sujet de la préservation d'un jardin destiné aux habitants, avec des espaces calmes et intimes. Il semble que ce ne soit pas la procédure de *concertation*, ni les postures des autres acteurs du projet qui aient permis à ces citoyens de réaliser une *montée en expertise*, mais davantage cette mobilisation sur un domaine précis du projet, qui a été leur fil directeur militant.

Trois types d'expertise

1. expertise d'usage, expertise habitante.

Les membres d'Accomplir participent durant la période de marché d'études de définition – 2003, 2004 – à toutes les réunions mises en place par la SEM. La première forme d'expertise développée, qui continue d'être mobilisée tout au long du projet, est très ancrée dans le local, et correspond à ce qu'Yves Sintomer^[6] nomme le *savoir d'usage*. Il s'agit pour l'association de s'affirmer comme acteur du projet en mettant en avant sa connaissance du site, des usages et revendications de ses habitants : *J'habite le quartier, je sais comment ça se passe, je sais ce dont ont besoin les gens qui y vivent*. Accomplir organise elle-même ce qu'elle appelle des *réunions de concertation publique* : elle s'institue ainsi comme un intermédiaire entre les pouvoirs publics et les riverains, afin de se positionner en relais des préoccupations de ces derniers. Assez rapidement, les représentants de l'association prennent donc le parti de brouiller les rôles institutionnellement distribués, en prenant en charge ce qui est traditionnellement le rôle *typifié* de la municipalité. En tant qu'organisateur de ces séances, les membres d'Accomplir se revendiquent nécessairement comme des *experts* du projet, plus spécialisés que la majorité des citoyens. L'association publie régulièrement dans sa *Lettre* et sur son site Internet des informations sur le projet. Dès juillet 2003, elle élabore « 90

propositions », « à partir des divers débats qu'elle a organisés en interne et avec les habitants du quartier^[7] ».

2. expertise sur le projet de réaménagement des Halles

Au cours du marché d'études de définition, lors des réunions et par des initiatives propres, les représentants associatifs sont passés d'une *expertise habitante* à une connaissance plus approfondie et plus spécifiques des pratiques et enjeux techniques et politiques du projet de réaménagement des Halles. Un second type d'expertise est développé, davantage porté sur le projet d'urbanisme lui-même.

En avril 2004, Accomplir *analyse* les solutions proposées par les quatre équipes d'architecte retenues, et passe de ses *90 propositions* à *51 critères d'évaluation*. Une comparaison des projets est publiée. Deux changements importants s'opèrent ; premièrement, il n'est plus question de *propositions*, mais de *critères*. Le changement de vocabulaire, privilégiant l'emploi d'un terme qui suppose la capacité d'objectivité et d'évaluation, souligne le désir de reconnaissance d'expertise et d'influence des citoyens. Deuxièmement, Accomplir entre dans une phase très militante, avec une mobilisation active en faveur du projet qui propose un jardin le plus proche de leurs attentes, celui de David Mangin. Par ailleurs les représentants de l'association organisent des rencontres avec des *experts officiels*, des techniciens, des architectes, des responsables administratifs, et compilent ainsi des informations sur les enjeux et les orientations du projet, qu'ils mobilisent ensuite lors des réunions pour faire valoir leur connaissance du projet et pour appuyer leurs revendications. Ils peuvent alors prendre à parti un élu ou un administratif « *ce que vous dites n'est pas vrai, un tel nous avait dit le contraire, nous avons sa déclaration* ». Accomplir fonde une *contre-expertise*, selon l'appréciation qu'en livre Yves Sintomer^[8]. Ainsi, elle organise en 2007 sur le site Internet Second Life un concours d'idée pour le jardin, afin de montrer que d'autres propositions sont possibles, celle de la municipalité ne lui convenant pas.

3. expertise sur les techniques de concertation

En 2005, après le choix du projet Mangin, l'association opère une autre *montée en expertise*, cette fois sur les procédures et les enjeux de la démarche de *concertation*. Durant l'année 2005, de nombreux débats et propositions ont lieu pour décider d'une méthode d'implication de la société civile au projet de réaménagement des Halles. Ces échanges mettent en exergue différentes conceptions de la démarche. Pour résumer, deux méthodes sont proposées : la

première, portée par Rénovation des Halles, collectif créé par Accomplir, favorise le dialogue maître d'ouvrage – associations ; la seconde, soutenue par Parole des Halles, coalition plus hybride, est plus ouverte et souhaite intégrer un large public en essayant de valoriser la dimension métropolitaine du projet. La Mairie s'appuie plutôt sur les propositions de Rénovation des Halles pour rédiger la charte finale. Cette nouvelle expertise développée par Accomplir repose sur une certaine vision de l'implication des citoyens aux projets urbains, qui favorise sa position en tant qu'association dans le dispositif de décision, et sert ainsi sa stratégie politique.

La procédure énoncée est officiellement appliquée à partir d'avril 2006. Le travail des membres de l'association sur la mise en place de ce dispositif leur permet ensuite, en s'appuyant sur leurs réflexions et leurs connaissances du dispositif, de revendiquer certaines actions auprès de la Mairie, de faire des critiques sur la méthode, etc. Accomplir est alors apte à se prononcer, non plus seulement en tant que représentante des riverains ou parce que compétente sur le projet des Halles et ses enjeux, mais en tant qu'experte du processus d'implication des citoyens. On entendra ainsi souvent la secrétaire ou le président s'écrier au cours de réunions « ce que vous faites n'est pas de la concertation ! ». L'analyse des défauts du dispositif faits par les représentants associatifs s'avère souvent juste, même si ces critiques sont toujours sous tendues par leurs objectifs militants : elles se font plus virulentes à propos du jardin, pour lequel le désaccord avec les pouvoirs publics est flagrant, et plus circonstanciées à propos du bâtiment.

Positions des élus et des experts officiels

Les positions des élus et des *experts officiels* face à ces revendications d'expertise des non-professionnels montrent une volonté de maintenir les citoyens dans un statut de *profanes*, alors que les membres de l'association ne se positionnent pas comme tels. Nous avons choisi de nous appuyer sur les discours tenus pendant les réunions de concertation de mai et juin 2008 pour illustrer cette volonté des acteurs politiques et techniques de réaffirmer leur *type* et leurs spécificités. En effet des discours similaires sont apparus au cours d'autres réunions, mais le mois de mai 2008 correspond aux premières rencontres avec la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2008 ; il est intéressant de souligner que dès ce moment les positionnements des différents acteurs sont observables. Ainsi les politiques rappellent sans cesse dans leur discours que la capacité de prendre la décision leur revient :

« c'est nous qui décidons, à un moment il faut que l' élu prenne ses responsabilités et tranche »
« on vous écoute mais on décide ». Les techniciens, quant à eux, architectes, ingénieurs ou administratifs, réaffirment leur autorité d'experts. Un architecte de la Mairie de Paris responsable du projet affirme : « ça fait trente ans que je suis architecte, je sais de quoi je parle. » ; « vous me croyez ou pas, mais moi je vous dis que ça se passe comme ça ». L'analyse du mode d'organisation des réunions, de distribution et de gestion de la parole fait apparaître la domination symbolique de la parole de l' élu, puis de l' *expert officiel*. Au demeurant ce sont souvent des arguments techniques qui interviennent pour couper court aux discussions avec les représentants de la société civile. La dichotomie élu/citoyen rejoint celle *expert/profane* dans un mécanisme d'affirmation de pouvoir.

Cependant, bien que les rôles institutionnellement définis conservent une forte charge *typificatoire*, le dispositif de *concertation* et les revendications d'expertise des associations bousculent la distribution traditionnelle des rôles. Cette porosité des prérogatives entraîne d'une part une forme de mise en concurrence entre les non-professionnels, citoyens *profanes*, et les techniciens, *experts*. Elle implique de façon plus implicite une mise en concurrence entre les associations et les élus, décideurs, sur la légitimité des processus de décision. L'intrusion de l'acteur citoyen dans le champ de la programmation urbaine remet en cause l'institutionnalisation créée notamment par le dyptique élus/experts. C'est donc tout un ensemble de représentations et de pratiques qui est perturbé, a fortiori lorsque, comme l'ont fait les membres d'Accomplir, les citoyens opèrent une *montée en expertise* qui leur permet de se revendiquer comme acteurs du projet à part entière. Par exemple, après avoir à de nombreuses reprises demandé à la Mairie de Paris la tenue d'une réunion publique, Accomplir prend en 2007 la décision d'en organiser une ; elle prend alors symboliquement la place des pouvoirs publics dans le dispositif participatif, dans le but de dénoncer les dysfonctionnements de la *concertation*.

C'est d'ailleurs le risque pour leur légitimité institutionnelle que représente cette porosité qui explique le besoin fréquent des élus et des techniciens de réaffirmer verbalement leurs rôles. L'utilisation par Accomplir de ses connaissances capitalisées fait craindre aux décideurs sa capacité de demander des comptes. En effet, si en dernier recours c'est bien l' élu qui arbitre, parce qu'il y a une charte de la concertation qui engage la municipalité et qui est bien connue des membres de la société civile, les politiques ne peuvent pas totalement échapper à

l'exercice de l'argumentation de leurs décisions, d'autant plus si ces explications sont réclamées par des citoyens qui s'imposent dans le projet comme des interlocuteurs nécessaires et des *experts*. De ce fait, bien que la décision de supprimer le jardin d'aventure Lalanne ait été prise en 2006 sans réelle *concertation*, l'insistance d'Accomplir et sa connaissance du processus participatif lui ont permis d'obliger les élus, deux ans plus tard, à donner une justification de cette décision – sans qu'elle soit pour autant réellement remise en cause.

Les procédures d'implication des citoyens peuvent donc permettre une certaine redistribution des prérogatives entre les différents acteurs. Cependant, lorsque des résistances existent, les rôles restent très *typifiés*. Dans ce cas, il faut donc que les citoyens aient un capital social et politique suffisant pour tenter de passer du statut de *profane* à celui d'*expert*. Accomplir a développé un répertoire d'actions très diversifié et créatif, ce qui est caractéristique des nouvelles formes de militantisme^[9]. Son identité militante et sa stratégie politique ont donc été très importants pour sa *montée en expertise*. Ces critères révèlent que les citoyens mobilisés appartiennent à une catégorie socio-politique particulière. Les membres de cette association possèdent la proximité sociale, le langage politique et la connaissance des fonctionnements institutionnels nécessaires pour se positionner spontanément en tant qu'acteur dans une organisation et dans un débat public^[10]. D'une manière générale, ce sont principalement les personnes issues de classes moyennes et supérieures qui, spontanément, se rassemblent en associations et participent le plus dans les instances démocratiques^[11].

Sollicitation : la programmation urbaine générative, démarche d'implication d'usagers dans le processus de conception urbaine.

Sur le terrain des Halles, les enjeux étaient éminemment politiques, notamment quant à l'émergence d'une légitimité pour être entendu. Sur ce second terrain d'étude, la maîtrise d'ouvrage, un bailleur social demande l'assistance du laboratoire de sociologie urbaine générative du CSTB^[12] pour mener un travail de programmation urbaine en lien avec les utilisateurs, à la fois habitants et gestionnaires d'espaces, à l'occasion de la réhabilitation de logements sociaux. Dans cette optique, les sociologues ont mis en place une procédure d'intervention appliquée comme un outil pour faire émerger les propositions des utilisateurs, afin d'alimenter le travail des techniciens de l'aménagement en charge du projet. Ce cas d'étude nous donne l'occasion de mettre en avant les démarches d'implication de non-

professionnels qui permettent de faire évoluer leur rôle au cours du projet.

Cette méthode de programmation urbaine générative orchestre le travail de définition du projet de réhabilitation entre le bailleur social, commanditaire auprès du CSTB, les habitants et les gestionnaires du site, services techniques de la ville et gardiens d'immeuble. Elle a été développée au cours de nombreuses interventions, et ne met pas systématiquement en avant les mêmes acteurs. Cependant, il faut noter que, au cours de la procédure, les représentants du bailleur et de la ville sont placés au même niveau que les utilisateurs, au départ *profanes* de la conception urbaine.

Pour l'équipe de recherche, l'objectif est de produire des solutions au cas par cas, qui répondent réellement aux nécessités du terrain en utilisant le plus possible les ressources dont celui-ci dispose. Afin de pérenniser les résultats les individus sont sollicités à travers la formation-action, soit, comme le précise Michel Bonetti^[13], « former les acteurs en même temps que nous initions des actions [ce] qui permet de pérenniser ensuite la qualité de la gestion de proximité ». Cela assure une continuité entre l'opération de réhabilitation et la réappropriation du site par ses utilisateurs afin que le quartier ne se dégrade plus aussi rapidement.

Ce travail de formation-action a lieu tout au long de l'opération et permet aux usagers et aux gestionnaires d'apporter une expertise non seulement en terme de programmation, mais également au sujet de la perception de l'espace, ce qui joue un rôle important dans l'appropriation du projet. Pour comprendre le mode d'intervention des sociologues, nous avons choisi d'étudier la démarche la plus représentative de leur assistance : le diagnostic en marchant, première intervention de la procédure, fondée sur une visite du site et sa synthèse.

Le principe central consiste à réunir le plus grand nombre d'acteurs concernés par le projet afin de pointer ensemble, lors d'un parcours à pied du site, ses qualités et ses défauts en l'état. Afin d'organiser les observations, une réunion préliminaire précise les attendus de la visite. Les chercheurs insistent sur l'importance de la prise de notes pour ne pas omettre ce qui saute aux yeux sur le terrain et hiérarchisent les remarques suivant quatre catégories : Site/environnement ; Aménagements ; Bâtiments ; Vie sociale, orientation donnée a priori par l'équipe de recherche.

Sur le terrain, le parcours est balisé par les sociologues qui rythment la visite en s'arrêtant sur des points précis autour desquels le groupe se resserre. Certains détails sont mis en avant pour

faire réagir les interlocuteurs. Il s'agit à la fois d'investir le groupe dans une démarche d'observation active et d'orienter leur regard dans des directions particulières. Les chercheurs ne donnent leur analyse qu'en dernier recours, car le but est qu'avant tout les participants, habitants ou techniciens, expriment spontanément leur savoir et leurs attentes. La vision du site suggérée par les sociologues est enrichie par la connaissance propre du terrain qu'en ont les *profanes*.

A la suite de la visite, les différents acteurs sont réunis afin de consigner l'ensemble des observations effectuées. Il s'agit alors de mettre à plat une connaissance de base sur le site que chacun peut s'approprier. Pour cela, il est important d'être exhaustif et de ne pas mettre en avant un point de vue plutôt qu'un autre. C'est pourquoi le débat est écarté de la réunion afin d'éviter de renverser une observation en opinion partisane. La synthèse finale, effectuée par l'équipe de recherche et soumise ultérieurement à approbation, offre un diagnostic partagé du site et du projet à mettre en place. Ce document agit dès lors comme un point de référence, auxquels les intervenants sont attachés et qui donne la mesure de leur expertise du site.

Pour l'équipe du CSTB, au-delà du travail de coordination, il s'agit de faire intervenir une double expertise. La première est d'ordre méthodologique et n'interagit pas avec les autres acteurs tant qu'ils acceptent de participer au processus. La seconde concerne l'espace et sa gestion, et s'exprime dans les orientations données aux observations. Pour la réussite de leur procédure, il est important qu'elle n'entre pas non plus en conflit avec les autres acteurs, afin que ceux-ci soient dépositaires de leurs remarques. De ce fait, le rapport de force qui s'installe souvent dans un projet d'aménagement lors de l'implication d'usagers, que ce soit *profanes* contre *experts* ou citoyens contre élus, n'apparaît pas ici de manière radicale.

L'exhaustivité recherchée des remarques et la volonté de mettre en avant les différents points de vue permettent de laisser de côté l'orientation nécessairement donnée par ces professionnels de l'aménagement. En plaçant le commanditaire, soit le bailleur social, au même niveau que les non-professionnels auxquels on demande de s'exprimer, une forme de tension est évacuée. Ainsi chaque acteur peut être reconnu comme détenteur d'une expertise propre, sans que les relations de pouvoir n'agissent trop sur l'expression de ces expertises. Le caractère particulier du propriétaire privé, qui n'est pas astreint législativement à impliquer les habitants dans ses projets, peut expliquer ce mode de fonctionnement. Il faut par ailleurs ajouter que nos observations n'ont pas pu dépasser le stade du diagnostic et qu'au cours du

projet les réticences sourdes des participants doivent alors ressortir plus nettement. Pour autant, la procédure a fourni les outils pour parvenir à contextualiser une analyse de site et produire ainsi une expertise d'usage en prise directe avec le projet à venir.

Ces deux terrains d'étude, différents à la fois par les outils mis en place, les publics concernés et les intérêts sous-jacents aux projets, montrent que l'enjeu de l'expertise de non-professionnels dans les projets d'urbanisme ne repose pas uniquement sur l'obtention d'un savoir générique, mais relève plutôt d'une posture dans le jeu d'acteur. L'objectif des protagonistes, dans un cas des citoyens, dans l'autre des organisateurs de la démarche participative, était de faire évoluer les *typifications* pour affranchir les non-professionnels du statut de *profanes*, à travers la mise en valeur de différents types d'expertise.

En ce qui concerne les Halles, l'association Accomplir développe une stratégie de *montée en expertise* pour s'imposer comme acteur de l'élaboration du projet. Face aux élus et aux techniciens qui souhaitent cantonner la société civile à un statut de *profane*, il lui faut développer son répertoire d'action pour tenter de se constituer en *expert*. L'étude de la stratégie de l'association souligne les caractéristiques sociales et politiques de ses membres. Pour répondre à la question de l'atelier, on pourrait dire que, dans cette configuration, seuls certains types de citoyens peuvent tenter une *montée en expertise*. Pour autant, il semble que les résistances des acteurs institutionnels ne permettent pas aux non-professionnels de réellement peser dans l'élaboration du projet.

Dans le cas de la démarche du laboratoire de sociologie urbaine générative, la requête des bailleurs sociaux montre la volonté de développer une expertise d'usage qui n'agit pas comme une revendication sur le projet mais comme un socle d'idées partagé autour duquel les non-professionnels se reconnaissent. Le diagnostic en marchant leur offre les outils pour qu'ils développent leur propre expertise du site à réhabiliter. Il semble donc que cette procédure permette de donner la possibilité à tous les citoyens, quelque soit leur profil socio-culturel, de s'instituer en expert valable dans un processus de conception urbaine.

Une fois ces éléments indiqués, l'influence effective des participants de la société civils dans l'élaboration des projets d'urbanisme reste à mesurer. Au-delà de l'étude des outils et des stratégies développés pour que des non-professionnels deviennent experts de projet urbain, la question est de savoir comment ces expertises sont intégrées ou non dans la prise de décision

et la gestion publiques. En réalité les deux dimensions sont liées. Comme l'expliquent les auteurs d'*Agir dans un monde incertain*^[14], « pour démocratiser il ne suffit pas d'élargir les forums, il faut redistribuer le pouvoir d'argumentation ». Les facultés de recherche et d'expertise n'étant pas les mêmes a priori pour les protagonistes d'une démarche participative, la qualité de celle-ci peut se mesurer aux moyens développés pour réduire cette asymétrie. La construction de nouvelles instances démocratiques, d'espaces publics de réelle co-élaboration, est liée à l'idée de transformer le processus même de décision. La capacité d'impliquer concrètement et efficacement des non-professionnels dans des processus de conception urbaine repose sur celle de déplacer les lignes de séparation qui pré-existent. Il semble finalement que ce qui importe, pour constituer une démarche d'implication effective de citoyens, dans laquelle ils peuvent infléchir le projet d'urbanisme, n'est pas tant la connaissance tangible de ces derniers que, d'une part, la possibilité qui leur est donnée de la développer, et, d'autre part, la manière dont ce savoir est considéré par les différents acteurs du projet.

Auteurs :

Camille Gardesse : doctorante au laboratoire CRETEIL, école doctorale EGEE, à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris 12

Sous la direction de Marie Pierre Lefeuvre et Jodelle Zetlaoui Léger

Sujet : élus, techniciens et associations face à la participation des habitants non organisés dans les projets d'urbanisme ; le cas du réaménagement des Halles à Paris, 2002 – 2008.

Raphaël Hoyet : doctorant au laboratoire TMU, école doctorale Ville et Environnement, à l'institut français d'urbanisme, Université Paris 8

Sous la direction de Alain Bourdin

Sujet : La productivité de la programmation urbaine générative dans le cas des écoquartiers, une évaluation des critères sociaux du développement durable.

[1] BECK U., 2003, *La société du risque*, Flammarion, Paris et CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris

[2] BERGER P., LUCKMANN T., 1996, *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris

[3] Pour une définition de la participation et des différents degrés d'implication des citoyens :

ZETLAOUI LEGER J., octobre 2002, *Modalités d'application de démarches programmatiques*

concertées et participatives pour des projets de proximité, Rapport pour la D.I.V.

[4]SINTOMER Y., 27 février 2006 « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », intervention à la journée d'étude du CIERA, *Y'a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, Paris

Yves Sintomer distingue la « raison ordinaire », savoir d'usage et bon sens du citoyen, de l'expertise citoyenne, qui peut s'instaurer en véritable contre expertise.

[5] Nous utilisons ici le terme donné au dispositif participatif par la Mairie de Paris, et employé par les différents acteurs du projet. Cela ne signifie pas que la démarche mise en place s'apparente au degré d'implication correspondant à la « concertation » dans les différentes échelles élaborées par les chercheurs en sciences sociales cf. ARNSTEIN SHERRY R., July 1969, "A Ladder of Citizen Participation," *Journal of the American Planning Association*, No. 4, et ZETLAOUI LEGER J., octobre 2002, *op. cit.*

[6] SINTOMER Y., 2006, *op. cit.*

[7] Cf. document sur le site Internet de l'association Accomplir, Rubrique Réaménagement des Halles

[8] SINTOMER Y., 2006, *op. cit.*

[9]GRANJOU F., 2002, « Les répertoires d'action télématiques du néo-militantisme », *Le Mouvement Social*, n°200, 2002/3, La Découverte, Paris

[10] C.f. GAXIE D., 1993, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Le Seuil, Paris

[11] Certaines études sociologiques montrent que les habitants de classe moyenne et « organisés » monopolisent souvent l'interface de dialogue avec les pouvoirs publics.

Cf. CARREL M., décembre 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de sociologie dirigée par Anne-Marie Guillemard, Université Paris V

CEFAÏ D., TROM D., (dir), 2001, *Les formes de l'action collective*, Editions de l'EHESS, Paris

RUI S., mars 2004, *la démocratie en débat, les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris

RUI S., colloque en 2005, à paraître en 2008 « La participation démocratique au défi des inégalités », in FABUREL G. (coord.), *Inégalités environnementales et sociales : L'environnement, facteur de cohésion urbaine ?*, Actes du colloque de l'IUP et Urba +.

[12] Centre scientifique et technique du bâtiment

[13] Directeur du laboratoire de sociologie urbaine générative

[14] CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *op. cit.*

Source : http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/html_LATTSGardesseHoyet.html